Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Le rôle de la FAO dans les réformes foncières visant à soutenir la mise en œuvre de REDD+

Les régimes fonciers des terres et des forêts influencent grandement la capacité d'un pays à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.

Des droits fonciers clairs sur des forêts peuvent constituer une motivation pour la gestion durable et la conservation des forêts, puisque les détenteurs de droits fonciers sécurisés ont un fort intérêt à préserver la ressource. Identifier et reconnaitre des droits fonciers légitimes, y compris des droits fonciers coutumiers, renforce la responsabilité et est essentiel pour réussir la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+). Pour beaucoup de pays, traiter des questions foncières est une partie essentielle dans l'aboutissement de leurs contributions décidées au niveau national pour combattre le changement climatique. La FAO s'est engagée à soutenir des pays dans l'indentification et la mise en œuvre des stratégies appropriées pour résoudre les défis fonciers afin qu'ils puissent satisfaire aux obligations établies dans l'Accord de Paris 2015, dans les Objectifs de développement durable de l'ONU et d'autres traités internationaux.

Qu'entend-on par régimes fonciers?

Les régimes fonciers déterminent qui peut utiliser quelle ressources, pour combien de temps et sous quelles conditions. Ces systèmes peuvent être basés sur des politiques et des lois écrites ainsi que sur des coutumes et pratiques non-écrites. Un individu ou un groupe peut également détenir plusieurs droits et ceux-ci peuvent être regroupés. Par exemple, il peut y avoir de nombreux droits liés à la même parcelle de terre, comme le droit de vendre la terre, le droit d'utiliser la terre par un bail ou le droit de se déplacer à travers cette terre.

©FAO/Giulio Napolitano

Construire des liens et des synergies intersectoriels

La FAO a développé un programme global pour soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives volontaires). Ces Directives volontaires, élaborées et approuvées par le Comité de la sécurité alimentaires mondiale (CSA) sous l'égide de la FAO, fournissent un cadre précieux avec des principes pour guider les pays dans l'amélioration de la gouvernance foncière des terres et des forêts et l'instauration de conditions foncières qui permettent une gestion durable des forêts et de la REDD+.

La FAO appuie la mise en œuvre de ces Directives en sensibilisant, et en développant des capacités et des partenariats, et en lançant des projets. Des synergies se sont développées entre les initiatives nationales des régimes fonciers utilisant les Directives et les programmes REDD+. L'expertise de la FAO a aidé à identifier et à soutenir des stratégies intersectorielles qui comprennent les secteurs de l'agriculture, du foncier et des forêts pour combattre la déforestation et la dégradation des forêts. Des ateliers nationaux de sensibilisation sur les Directives volontaires ont contribué à rassembler divers acteurs.

La FAO soutien le Bénin et la Tunisie dans leurs efforts pour faire travailler ensemble les différents ministères et d'autres acteurs afin de discuter des questions foncières qui affectent des forêts.

Des cadres juridiques et politiques propices à une bonne gouvernance foncière

L'assistance technique de la FAO aide les pays à évaluer leurs cadres juridiques et politiques afin d'identifier des mesures visant à améliorer la gouvernance foncière, en mettant particulièrement l'accent sur la réduction de la déforestation et de la dégradation. L'agence contribue également à formuler des dispositions juridiques relatives au foncier, à organiser des consultations multipartites et à guider l'amélioration des procédures d'enregistrement des titres fonciers.

Au Bénin, l'équipe juridique de la FAO a fourni de l'expertise sur les aspects fonciers du projet de loi forestière au pays tandis qu'au Pakistan, elle a organisé des consultations sur les modifications proposées aux réglementations touchant les droits fonciers dans les réserves forestières.

Faciliter les progrès sur le terrain

Au niveau de la politique nationale, le soutien de la FAO complète l'assistance technique ciblée qui concerne les questions foncières sur le terrain avec une expertise allant de la documentation et de l'enregistrement formel des droits fonciers, à l'utilisation d'outils tels que Solutions for Open Land Administration (SOLA) et l'outil de documentation Open Tenure. Les gouvernements et d'autres parties prenantes sont encouragés à élaborer de nouvelles solutions techniques pour accroître l'efficacité, la cohérence et l'accessibilité des données spatiales.

En Ouganda, la FAO soutient l'intégration des données spatiales forestières et foncières afin d'améliorer la capacité de prise des décisions concernant l'utilisation des terres.

Renforcement des capacités en matière de régimes fonciers et de REDD+

Le renforcement des capacités, la coopération sud-sud et l'assistance technique sont au cœur des activités de la FAO. En matière de questions foncières et de REDD+, la FAO promeut et soutient les échanges, produit du matériel de formation et des guides techniques, ainsi que des cours d'apprentissage en ligne, et modère les plateformes de partage d'informations comme le D Groupe sur la préparation juridique à REDD+.

Pour de plus d'informations, veuillez consulter la page web de la FAO sur la REDD: *www.fao.org/redd* et la page web sur la sécurité des régimes fonciers de la FAO: *www.fao.org/forestry/tenure*

© FAO 2017
I6976FR/1/07.17